

## **Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists**

### **Réponses**

#### **1. Reprise économique et croissance**

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

Recommandation de l'ACTRA : Continuer de financer les programmes et les institutions publiques comme la Société Radio-Canada et l'Office national du film, qui contribuent au maintien de notre économie numérique afin de préserver le redressement économique du Canada. Les industries culturelles du Canada jouent un rôle important dans la prospérité financière de notre pays. La culture représente plus de 46 milliards de dollars et plus de 640 000 emplois au sein de notre économie. Directement, indirectement ou par voie de retombées, les industries culturelles représentent 7,4 % du PIB du Canada, soit trois fois plus que l'industrie de l'assurance et deux fois plus que l'industrie forestière du Canada. La culture est une industrie évoluée dirigée par des innovateurs et des entrepreneurs et reposant sur des ressources renouvelables. La Société Radio-Canada est l'un des moteurs clés de l'économie canadienne et elle stimule des emplois et des entreprises partout au pays. Une récente étude de Deloitte a établi que pour chaque dollar que le gouvernement fédéral investit dans notre radiodiffuseur national, 3 \$ sont réinvestis dans l'économie canadienne. Nous conseillons fortement au gouvernement de rétablir les crédits parlementaires de notre radiodiffuseur national et de travailler à l'élaboration d'un contrat de sept ans entre le Parlement et la Société Radio-Canada établissant des engagements et garantissant un financement indexé au taux d'inflation afin de renforcer la croissance économique du Canada. L'Office national du film (ONF) est reconnu partout dans le monde comme l'un des plus importants organismes culturels et, depuis plus de 70 ans, il produit des documentaires inédits, des films d'animation et des productions numériques et on lui doit de nombreuses innovations techniques. Le budget fédéral de 2012 a imposé des coupures de 6,68 millions de dollars des crédits parlementaires accordés à l'ONF sur une période de trois ans, ce qui a non seulement entraîné des pertes d'emplois mais également la diminution de services importants. Étant donné que l'ONF est une source d'innovation éprouvée dans le domaine numérique et le plus important producteur public de films au Canada, ces crédits parlementaires doivent être rétablis et un financement garanti à long terme doit lui être accordé pour qu'il puisse continuer de partager dans le monde entier les histoires et les perspectives du Canada.

#### **2. Création d'emplois**

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

Recommandation de l'ACTRA : Que le gouvernement augmente le financement accordé au Fonds des médias du Canada et à Téléfilm, deux moteurs artistiques et économiques qui font connaître les produits culturels canadiens dans le monde tout en favorisant la création d'emplois au pays. De plus en

plus, les productions canadiennes sont recherchées, non seulement au pays, mais également à l'étranger. À la télévision, des émissions comme *Rookie Blue*, *Flashpoint*, *Republic of Doyle*, *The Listener*, *Heartland*, *Degrassi* et *Saving Hope* font en sorte que les Canadiens regardent davantage de programmes de télévision de langue anglaise produits au Canada que jamais auparavant. Bon nombre de ces émissions fracassent des records au Canada et aux États-Unis et obtiennent régulièrement leurs plages horaires. Le Fonds des médias du Canada contribue énormément à ce succès. Il a appuyé la création de 4 400 heures de nouveau contenu canadien uniquement en 2009-2010. À sa troisième année d'existence, le FMC a déjà accordé plus de 58 millions de dollars en financement à 112 productions, créant des milliers d'emplois directs et indirects pour des Canadiens qui possèdent une vaste gamme de compétences et de spécialités. En 2010, des programmes financés par le FMC ont été vendus dans 45 pays et régions de tous les continents. Les ventes internationales de productions canadiennes ont explosé en 2011, passant de 22 millions de dollars à 51 millions de dollars, principalement grâce à des films comme *Barney's Version*, *Incendies* et *Monsieur Lazhar*, alors que les recettes au Canada ont augmenté de 11,6 %. Les ventes au pays, qui comprennent les DVD, la vidéo sur demande et la télévision payante, sont passées de 15 millions à 34 millions de dollars. Malheureusement, en raison de la récente diminution des crédits parlementaires accordés à Téléfilm, le mandat de cette société d'État, soit d'encourager et de promouvoir le développement de l'industrie audiovisuelle canadienne et de mesurer sa valeur d'exportation dans le monde, pourrait être menacé. Nous recommandons fortement de rétablir les crédits parlementaires de Téléfilm et de donner aux créateurs canadiens le soutien dont ils ont besoin pour exceller sur la scène internationale où la concurrence est très vive.

### **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

Recommandation de l'ACTRA : Que le gouvernement investisse dans des services comme Performing Arts Lodges of Canada et CSARN qui prennent directement en compte les besoins uniques de certains de nos citoyens les plus vulnérables, les artistes âgés. Ces personnes représentent une part importante de notre héritage culturel commun. Ce sont les créateurs et les gardiens de notre identité en tant que Canadiens. Malheureusement, c'est également l'un des segments les plus vulnérables de notre population, particulièrement lorsque la prospérité économique subit des soubresauts. PAL Canada est un organisme cadre national qui compte sept chapitres à Halifax, Toronto, Stratford, Winnipeg, Edmonton, Calgary et Vancouver. Le mandat de PAL consiste à venir en aide aux artistes du spectacle âgés – ou à ceux qui éprouvent des problèmes de santé et de mobilité – en leur offrant un logement abordable et une aide en matière de soins de santé. PAL vise à établir un chapitre dans chaque centre urbain où le nombre d'artistes âgés le justifie afin que ces derniers puissent maintenir leur indépendance et obtenir les soins nécessaires à la fin de leur carrière, au sein de leur propre collectivité. Le Canadian Senior Artist Research Network (CSARN) a été créé par la collectivité artistique et culturelle pour venir en aide aux artistes âgés qui ont apporté une importante contribution à la culture et à l'économie du Canada afin de leur permettre de vivre leurs dernières années dans le respect et la dignité. CSARN vient en aide aux artistes âgés en recueillant, en mettant à jour et en diffusant de l'information sur les services, les programmes, les mesures et les systèmes qui existent pour appuyer les artistes âgés. CSARN vise également à répertorier les lacunes et à mettre en œuvre de nouveaux services pour aider les artistes âgés dans des domaines où ils sont actuellement mal desservis.

#### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

Recommandation de l'ACTRA : Élargir et bonifier les crédits d'impôt actuels pour la création de contenu audiovisuel et adopter des mesures pour inciter les publicitaires à appuyer les sites Web qui présentent du contenu canadien. Les crédits d'impôt à l'audiovisuel constituent un moyen efficace d'accroître la compétitivité du Canada et d'attirer des investisseurs internationaux. Nous recommandons que le gouvernement augmente le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPCMC) et le crédit d'impôt pour services de production (CISP). En s'appuyant sur le rapport de 2004 du Comité des finances de la Chambre, nous proposons d'augmenter de 25 à 35 % le CIPCMC et d'augmenter de 16 à 26 % le CISP. Les critères d'admissibilité pour ces crédits d'impôt doivent être élargis pour inclure tous les coûts inhérents à la réalisation d'une production, y compris les coûts de postproduction, comme l'ont fait l'Ontario et le Québec, et non seulement les frais de main-d'œuvre, comme c'est le cas actuellement. Nous recommandons également que le gouvernement fédéral introduise un crédit d'impôt pour la main-d'œuvre pour les médias numériques et interactifs, similaire à ceux qui existent déjà dans un certain nombre de provinces. Nous prions également le gouvernement d'offrir des mesures incitatives aux publicitaires pour augmenter la visibilité des produits canadiens et contribuer à créer des emplois. On pourrait simplement modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'accorder des déductions d'impôt aux publicitaires pour faire de la publicité sur des sites Web canadiens ou des services qui font une place importante au contenu numérique canadien. Cette mesure repose sur les dispositions existantes de l'article 19.1 de la loi qui prévoit des règles reliées à la non-déductibilité de la publicité dans les postes de radiodiffusion de la frontière américaine, ce qui encourage les publicitaires à utiliser les radiodiffuseurs canadiens. Ces déductions d'impôt existent actuellement dans le domaine des revues et des journaux et devraient être élargies pour couvrir toutes les plates-formes médiatiques.

#### **5. Autres défis**

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

Recommandation de l'ACTRA : Réintroduire l'étalement de l'impôt sur le revenu pour les artistes professionnels et introduire une exemption sur le revenu résiduel et les droits d'auteur. Les travailleurs culturels doivent relever de nombreux défis au cours de leur carrière. En tant que travailleurs autonomes exploitant une petite entreprise, les artistes et les musiciens n'ont pas automatiquement accès à des programmes comme l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada, comme c'est le cas pour les employés à temps plein. Ils sont également confrontés à un régime fiscal qui favorise les employés et les emplois traditionnels et qui ne prend pas en compte les besoins particuliers de créateurs autonomes dont le revenu peut fluctuer énormément d'une année à l'autre. L'étalement du revenu n'est pas un nouveau concept au Canada. Avant que les dispositions régissant l'étalement du revenu soient abolies en 1988, les lois fiscales canadiennes reconnaissaient la nature volatile du revenu des artistes. De nombreuses administrations ont également des dispositions qui permettent aux artistes d'étaler leur revenu aux fins de l'impôt sur un certain nombre d'années. En 2004, le Québec a adopté l'étalement du revenu pour les artistes de la scène et d'autres créateurs, leur permettant de reporter l'impôt sur une partie de leur revenu de redevances. En Australie, la *Income Tax Assessment Act, 1997*, permet aux artistes dont le revenu varie d'étaler le revenu aux fins d'impôt pour une période allant

jusqu'à cinq ans. L'UNESCO indique que l'étalement de l'impôt pour les professionnels de la culture existe également en Allemagne, au Danemark, aux Pays-Bas, en Grèce, en France, au Royaume-Uni et au Luxembourg, notamment. Grâce à quelques changements très simples à quelques bulletins d'interprétation de l'ARC, votre gouvernement pourrait introduire un système d'étalement rétrospectif du revenu sur quatre ans qui viendrait directement en aide aux artistes canadiens. Cette amélioration importante pour le travail des artistes canadiens pourrait être mise en place sans être obligé d'adopter une nouvelle loi. De simples amendements aux bulletins d'interprétation IT-525R pour les artistes de la scène et IT-504R2 pour les artistes visuels et les écrivains de l'Agence du revenu du Canada restaureraient l'équité fiscale qu'ont perdue les artistes canadiens en 1987. Nous recommandons également d'accorder aux artistes professionnels une exemption de 15 000 \$ de l'impôt sur le revenu provenant de droits d'auteur et de paiements résiduels. Cette pratique existe déjà au Québec. Lorsque le revenu total d'un artiste est inférieur à 30 000 \$, la première tranche de 15 000 \$ de droits d'auteur est exonérée d'impôt.